

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Craig Sauvé, conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville  
Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :**

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
Mme Caroline Thibault, secrétaire d'arrondissement  
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs  
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et développement social  
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Aménagement urbain et patrimoine  
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15

---

**10.01 - Ouverture de la séance et constatation du quorum :**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 05.

---

Deux événements précèdent l'ordre du jour :

1. Projection d'une vidéo « Le Sud-Ouest à vélo »
2. Présentation du conseil jeunesse de l'arrondissement

---

**CA18 22 0254**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'ajouter l'item suivant à l'ordre du jour :

- 12.01 Dépôt du Bilan 2018 - Diversité en emploi 2017-2019

De modifier l'item 20.03 de l'ordre du jour afin qu'il se lise comme suit :

- 20.03 Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 14 500 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859007)

Et d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

---

**CA18 22 0255**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2018, à 19 h**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 13 août 2018, à 19 h, soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**10.05 - Période de questions et commentaires de citoyens**

**Madame Patricia Beltran : livraison sur la rue Notre-Dame Ouest**

Madame habite sur la rue Greene, en face du restaurant McDonalds. Elle constate qu'il y a des problèmes lors de la livraison qui a lieu deux fois par semaine : le camion se gare sur le trottoir et gêne les piétons. De plus, il reste en marche pendant la durée de livraison. Elle aimerait savoir s'il y a une étude en cours sur la gestion des livraisons dans le Sud-Ouest.

Le maire Dorais et le directeur Villeneuve répondent.

Suivi du SPVM demandé quand à l'application de la réglementation lors de la livraison du restaurant.

Au 3400, Notre-Dame Ouest, un A&W va s'ouvrir. Elle aimerait savoir si le restaurant sera ouvert 24 h sur 24.

Le directeur Villeneuve répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Jean-Yves Bilodeau : déneigement du canal de Lachine et programmation au parc Ignace-Bourget**

Monsieur aimerait savoir si, cet hiver, les abords du canal de Lachine seront déneigés au complet.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Monsieur aimerait aussi savoir si des installations pour l'athlétisme seront installées au parc Ignace-Bourget.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Peter King : la rue et le pont Wellington**

Monsieur fait un historique de la situation sur la rue Wellington. Monsieur voudrait savoir si des améliorations seront effectuées sur la rue et le pont Wellington. Il voudrait aussi savoir si une piste cyclable sera aménagée. Monsieur trouve également que le pont Wellington est dangereux pour les cyclistes.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Monsieur Alain Dassylva : circulation sur la rue de la Montagne**

Monsieur habite dans Griffintown. Il constate que le stationnement est très difficile, d'autant plus que des stationnements ont été retirés dernièrement. Il remarque aussi que les camions circulent vite pendant la nuit et que l'intersection des rues Wellington et de la Montagne doit être sécurisée. Il demande s'il est possible d'avoir l'ajout de sécurité policière.

Le maire Dorais et le conseiller Sauvé répondent.

Suivi de la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les places de stationnement.

**Madame Karina Sanchez : couches lavables**

Madame explique que plusieurs arrondissements offrent des programmes de subventions pour l'achat de couches lavables. Elle aimerait savoir si l'Arrondissement serait intéressé à proposer ce genre de programme à la population du Sud-Ouest.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

---

**10.04 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Invitation aux citoyens de Griffintown : activité de démarche participative dans le cadre du développement de ce secteur;
2. Décès de Lise Payette : demande d'ajout du nom de Lise Payette dans la banque de toponymie de l'arrondissement – hommage à Lise Payette;
3. Campagne électorale provinciale : les élus de l'arrondissement adresseront sous peu leurs demandes aux différents partis politiques dans le cadre de la campagne électorale en cours.

---

À 20 h 08, le maire Dorais quitte son siège.

---

**Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Commission de sécurité publique : ouverte aux citoyens – invitation à participer aux délibérations;
2. Dossier en 40.05 : invitation aux citoyens à participer aux activités entourant la course au Parc Angrignon - passage du Marathon de Montréal sur le territoire de l'Arrondissement;
3. Cyclovía à venir : le dernier de la saison, le 16 septembre;
4. Café citoyen dans le secteur de Ville-Émard au Café Central, le 16 septembre : les conseillers Vaillancourt et Sigouin accueilleront les citoyens intéressés à s'entretenir avec eux;
5. Deux consultations de l'Office de consultation publique de Montréal : circulation sur la voie Camilien-Houde - parc nature dans la cour Turcot.

**La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 40.03 : adoption du PPCMOI situé au 1999, rue William;
2. Dossier en 20.02 : contribution financière de 7 000 \$, par année, pour trois ans à la Société d'histoire Saint-Paul-Émard;
3. Dossier en 20.03 : aide d'urgence au Musée des Ondes Émile-Berliner;
4. Exposition des artefacts trouvés sur le site du chantier de l'échangeur Turcot;
5. Maison de la culture Marie-Uguay, le 13 septembre : l'Atelier de l'Alizée propose une exposition d'œuvres;
6. 15 et 16 septembre : marché des potiers, dans le stationnement du marché Atwater, dans le cadre du Parcours céramique 2018;
7. Fête de quartier dans St-Henri le 15 septembre.

**Le conseiller Sauv  aborde les sujets suivants :**

1. Circulation et s curit  routi re : la Ville pr sentera sous peu sa strat gie de mise en place de la « Vision z ro » : z ro mort, z ro bless , ayant pour objectif d'assurer la s curit  de chaque usager de la route - en cours actuellement : cibler des endroits pour les pistes cyclables s curitaires, meilleurs am nagements des routes pour assurer une bonne cohabitation des usagers, d terminer la place des camions dans les quartiers denses, etc.;

2. Circulation dans l'arrondissement : la circulation sera difficile dans l'Arrondissement en raison des travaux en cours et à venir et des fermetures de routes et d'autoroutes aux abords de l'arrondissement;
3. Construction de l'échangeur Turcot : invite aux citoyens à faire part de leurs plaintes concernant les travaux, afin de pouvoir faire changer les choses.

---

À 20 h 26, le maire Dorais reprend son siège.

---

**La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 12.01 : dépôt du bilan sur la diversité en emploi;
2. Rentrée au Bâtiment 7 : atelier découverte gratuit à venir;
3. Réflexion autour de la démission de Nicolas Hulot, ancien ministre de la Transition écologique et solidaire du gouvernement français : prise de conscience quant à l'importance de la poursuite de nos efforts individuels et collectifs - l'Arrondissement travaille fort à la diminution des émissions des gaz à effet de serre avec des initiatives en matière de transport actif, d'aménagement urbain, de compostage, de verdissement, de toitures blanches, de plantation d'arbres, etc.

---

**10.06 - Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens**

Le maire rappelle que le rapport est versé sur le site internet de l'arrondissement.

---

**10.07 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois d'août.

---

**10.08 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA**

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de septembre.

---

**10.09 - Commentaires du public - Demande de dérogation mineure visant à permettre, pour l'immeuble situé au 7148, rue Dumas, l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant, en dérogation aux articles 581 et 585 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) (dossier en 40.01)**

Aucun commentaire.

---

**CA18 22 0256**

**Motion pour que le nom de Lise Payette soit ajouté à la toponymie du Sud-Ouest**

Attendu que l'un des rôles de la toponymie est d'exprimer par des noms certains aspects de notre culture et de notre patrimoine collectif;

Attendu que le toponyme traduit une reconnaissance publique d'une cause, de la mémoire d'un personnage ou d'un événement venant ainsi cristalliser le sentiment d'appartenance à la collectivité par ce geste significatif;

Attendu que la politique de désignation toponymique commémorative élaborée par la Commission de toponymie du Québec veut, entre autres, honorer des personnes qui se sont particulièrement illustrées au sein de leur communauté ou qui ont rayonné au plan national ou international, quel que soit le domaine dans lequel elles ont oeuvré ou l'époque à laquelle elles se rattachent;

Attendu que Lise Payette, communicatrice, écrivaine, militante féministe et femme politique est décédée le 5 septembre 2018;

Attendu que Lise Payette a grandi dans le quartier Saint-Henri;

Attendu que la Ville de Montréal et la Commission de toponymie du Québec excluent du processus de désignation des lieux publics les noms des personnes décédées depuis moins d'un an;

Attendu que le processus de désignation commémorative peut prendre plusieurs mois;

Attendu la volonté de la Ville de Montréal d'augmenter la présence des femmes dans la toponymie montréalaise à travers Toponym'Elle, une banque de 375 noms de femmes ayant contribué à notre histoire.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud  
Alain Vaillancourt, Craig Sauvé, Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest :

- Demande à la Ville de Montréal d'enclencher dès maintenant le travail d'analyse nécessaire afin de rendre disponible, d'ici un an, le nom de Lise Payette dans la banque toponymique du Sud-Ouest;
- Mandate le comité local de toponymie du Sud-Ouest pour l'élaboration du dossier de candidature et pour trouver deux lieux significatifs pouvant porter le nom de Lise Payette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

---

#### **CA18 22 0257**

#### **Proclamation relative à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2018**

Attendu que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire se tiendra du 23 au 29 septembre 2018;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que la sécurité ferroviaire est un enjeu important dans Le Sud-Ouest et que l'Arrondissement fait les représentations nécessaires auprès de l'industrie ferroviaire et des gouvernements pour rendre encore plus sécuritaire le réseau, tout particulièrement en zone urbaine.

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que du 23 au 29 septembre 2018 soit la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire et invite la communauté du Sud-Ouest à la prudence aux abords du réseau ferroviaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.11

---

#### **CA18 22 0258**

#### **Dépôt du Bilan 2018 - Diversité en emploi 2017-2019**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du Bilan 2018 – Diversité en emploi 2017-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01

---

**CA18 22 0259**

**Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle de 48 944,86 \$ pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2018, dans le cadre du contrat octroyé à IGF Axiom inc., majorant ainsi la valeur totale de la dépense de 244 724,29 \$ à 293 669,15 \$ (dossier 1183261001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 48 944,86 \$ pour les services professionnels de conception et de surveillance requis pour la réalisation du programme de réfection routière 2018, portant l'enveloppe globale du contrat de 244 724,29 \$ à 293 669,15 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à hauteur 77 %, soit un montant de 37 770,05 \$, par l'arrondissement et à hauteur de 23 %, soit un montant de 11 174,81 \$, par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1183261001

---

**CA18 22 0260**

**Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière de 7 000 \$ par année, pour trois ans, pour une contribution maximale de 21 000 \$ à la Société d'histoire Saint-Paul-Émard (dossier 1187010001)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et la Société d'histoire Saint-Paul-Émard, pour une durée de 3 ans, pour couvrir une partie des frais de location d'un local;

D'octroyer une contribution financière de 21 000 \$, payable en 3 versements, soit un premier versement de 7 000 \$ dans les 30 jours suivant la signature de la convention, un deuxième versement de 7 000 \$ payable au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et un troisième versement de 7 000 \$ payable au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2020;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1187010001

---

**CA18 22 0261**

**Octroi, à la demande des élus, de contributions financières non récurrentes au montant de 14 500 \$ à divers organismes oeuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1187859007)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 14 500 \$ aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux.

<b>Organismes</b>	<b>Activités</b>	<b>Montants</b>
Dare-Dare	Passeport Dare-Dare	2 000\$
Club de patinage de vitesse Montréal-Gadbois	Soutenir la croissance du Club	500 \$
Famijeunes	Course 2018	1 000 \$
Musée des ondes Émile Berliner,	Aide d'urgence	11 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1187859007

---

#### CA18 22 0262

##### **Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018 (dossier 1187279007)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du directeur de l'arrondissement faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.01 1187279007

---

#### CA18 22 0263

##### **Approuver la nomination de neuf (9) membres du conseil jeunesse du Sud-Ouest pour l'année 2018 (dossier 1185111012)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver la nomination de neuf (9) membres du conseil jeunesse du Sud-Ouest pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.02 1185111012

---

#### CA18 22 0264

##### **Demande de dérogation mineure afin d'aménager une case de stationnement en cour avant pour le bâtiment sis au 7148, rue Dumas (dossier 1186347021)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure aux articles 581 et 585 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de permettre l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant, aux conditions suivantes :

- La case de stationnement doit avoir des dimensions maximales de 6,5 mètres par 3,3 mètres;
- La case de stationnement doit être recouverte de pavé alvéolé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1186347021

---

#### CA18 22 0265

##### **Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin de formaliser l'usage parc pour certains terrains aux abords de l'échangeur Turcot (dossier 1186347022)**

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 13 août 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 6 septembre 2018.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) afin d'attribuer l'usage parc pour certains terrains aux abords de l'échangeur Turcot, qu'il soit numéroté 01-280-48 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186347022

---

#### CA18 22 0266

##### **Addenda - Adoption - Projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble situé au 1999, rue William (dossier 1184334004)**

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 mai 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du règlement sur les PPCMOI;

Considérant l'engagement du requérant de verser une contribution financière de 765 000 \$ et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter le Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest;

Considérant l'adoption du premier projet de résolution lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 20 juin 2018;

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de résolution n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un projet de résolution qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel sur la propriété portant les numéros de lot 1 573 217, 1 573 218, 2 091 706 (cadastre du Québec), avec un bâtiment ci-dessus construit portant le numéro civique 1999, rue William, selon les conditions suivantes :

### Autorisations

- Autoriser la démolition du bâtiment sous réserve qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement du Sud-Ouest et que les frais rattachés à cette demande soient acquittés;
- Autoriser une hauteur maximale prescrite de 25 mètres;
- Autoriser un taux d'implantation maximal de 70%;
- Autoriser un indice de superficie de plancher maximal de 5.1;
- Autoriser la catégorie d'usage "H.7" de la famille « Habitation »;
- Autoriser qu'un maximum de 10 % de la superficie des façades sur les rues William, Chatham et Hunter puisse déroger à l'annexe H;
- Autoriser qu'un maximum de 10 unités de stationnement pour vélo desservant un logement puisse être située dans une cour avant;

### Exigences

- Exiger qu'un minimum de 10 % des logements construits comporte minimalement 3 chambres à coucher. Ces logements doivent respecter les caractéristiques des logements familiaux énoncés à la section V du *Programme habitations urbaines pour familles* de la Ville de Montréal;
- Exiger qu'un minimum de 30 % des logements de trois chambres et plus soit aménagés sur 2 niveaux, ait un de leur étage au 1<sup>er</sup> niveau hors-sol du bâtiment et ait accès à un espace privé extérieur attenant au logement;
- Exiger que les logements situés au rez-de-chaussée aient un accès direct à partir du domaine public ou d'une cour;
- Exiger l'aménagement d'une aire d'entreposage temporaire des déchets à l'extérieur, adjacent à la voie publique afin d'éviter l'obstruction du trottoir les jours de collecte;
- Exiger l'aménagement d'un local distinct dédié à l'entreposage temporaire des déchets domestiques organiques de manière à ce que soit maintenue en permanence une température entre 2 °C et 7 °C dans ce local;
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 unités de stationnements pour vélo à l'extérieur, en plus des stationnements pour vélo exigés par le Règlement d'urbanisme (01-280);
- Exiger l'aménagement d'un minimum de 5 unités de stationnement réservées à l'utilisation exclusive d'un véhicule servant à un visiteur;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
  - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent être modulés de manière à dynamiser et segmenter les longs plans de façade et s'harmoniser à l'échelle du cadre bâti existant sur les rues Hunter, Chatham et Payette;
  - la volumétrie et l'implantation du bâtiment doivent tendre à maximiser l'ensoleillement des rues limitrophes et des terrains voisins;
  - l'implantation du bâtiment, son traitement architectural ou l'aménagement paysager de la cour doit exprimer la forme particulière de l'îlot résultant de la déviation de la rue William à cet endroit;
  - l'aire d'entreposage temporaire extérieure des déchets doit être aménagée de manière à réduire son impact visuel à partir de la voie publique;
- Exiger, pour une approbation en vertu du Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) le dépôt d'un document décrivant l'approche environnementale dans la réalisation du projet;
- Exiger, avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment :
  - le dépôt d'un document confirmant qu'il y aura intégration d'une œuvre d'art visible par le public, à l'extérieur ou dans le bâtiment, ainsi que sa valeur (ex. copie du contrat qui sera signé avec l'artiste pour la réalisation de l'œuvre d'art). La valeur de l'œuvre d'art devra être d'un minimum de 100 000 \$ et devra être réalisée par un artiste ayant le statut d'artiste professionnel tel que défini à l'article 7 de la Loi sur le statut professionnel des artistes en arts visuels, en métiers d'art et en littérature et sur leur contrat avec les diffuseurs (L.R.Q., chapitre S-32-01);
  - le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 310 000 \$, conformément à l'application du Plan d'action en matière d'inclusion de logements abordables dans les projets du Sud-Ouest. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète du projet;
  - le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la réalisation de l'œuvre d'art, d'assurer la réalisation d'aménagements écologiques et la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager. Cette garantie devra demeurer en vigueur jusqu'à la réalisation complète des conditions prévues.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1184334004

---

**CA18 22 0267**

**Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement sur les résultats du registre du 5 septembre 2018 - Projet particulier autorisant la construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs (dossier 1176347015)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de M<sup>e</sup> Caroline Thibault, secrétaire d'arrondissement du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 5 septembre 2018 concernant la résolution CA18 220241, visant à autoriser la construction d'un immeuble au 370, rue des Seigneurs. Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19 h 1, au bureau de la Mairie d'arrondissement. Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement le 5 septembre 2018, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 812, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 92. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, la résolution CA18 220241 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1176347015

---

Il est proposé par le conseiller Alain Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.06 de l'ordre du jour.

---

**CA18 22 0268**

**Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654006)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour l'événement suivant, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Sekure BBQ	Parc de l'ancienne-cour-de-triage (Esplanade du Centenaire)	15 septembre 2018 10 h à 19 h En cas d'intempéries : annulé
Tournoi de pétanques Knox / Familles en action	Carré d'Hibernia	15 septembre 2018 de 12 h à 20 h En cas d'intempéries : maintenu
Les vibrations de la sculpture	Parc du Premier-Chemin-de-Fer	15 septembre 2018 de 15 h à 21 h En cas d'intempéries : reporté au 16 septembre 2018, aux mêmes heures

Chien qu'à sept	Parc Angrignon – Aire d'exercice canin	20 septembre 2018 de 17 h à 19 h  En cas d'intempéries : annulé
Park(ing) Day	Stationnement du 815, rue Bel-Air	21 septembre 2018 de 10 h à 14 h  En cas d'intempéries : maintenu
La Femme blanche	Terrasse de la Place du Marché (section sud-est de la terrasse du Marché Atwater)	30 septembre 2018 de 15 h à 16 h  En cas d'intempéries : annulé
Course populaire du parc Angrignon	Parc Angrignon	14 octobre 2018 de 7 h à 16 h 00  En cas d'intempéries : maintenu
Cross country	Parc Angrignon	27 septembre 2018 de 7 h à 15 h 30  En cas d'intempéries : maintenu
Journée communautaire Service Incendie Montréal	523 Place St-Henri	29 septembre 2018 de 8 h à 16 h  En cas d'intempéries : maintenu
Marathon oasis international de Montréal	Diverses rues de l'arrondissement du Sud-Ouest	23 septembre 2018 de 6 h 45 à 11 h 40  En cas d'intempéries : maintenu

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement d'urbanisme (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>));
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 article 3, alinéa 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1187654006

---

**CA18 22 0269**

**Ordonnance autorisant le bruit pendant l'exécution des travaux de construction, de 21 h à 5 h, sur la rue De Courcelle, du 15 au 16 septembre 2018 et sur la rue Jolicoeur, du 6 au 7 octobre 2018 (dossier 1187365005)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance autorisant le bruit, de 21 h à 5 h, lors de l'exécution de travaux de planage et de pavage de chaussée, sur la rue De Courcelle, du 15 au 16 septembre 2018 et sur la rue Jolicoeur, du 6 au 7 octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1187365005

---

**CA18 22 0270**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1550, rue Basin - phase 2 - Lot B-2b - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1184824014)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Benoit Dorais

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Guy Favreau, architecte, déposés et estampillés en date du 11 juin 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de la phase 2 du lot B-2b situé au 1550, rue Basin - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1184824014

---

**CA18 22 0271**

**Modification de la réglementation de stationnement, dans le cadre de l'implantation de la nouvelle ligne d'autobus 35 - Griffintown de la STM, sur la rue de la Montagne, entre les rues Wellington et Notre-Dame Ouest et sur la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et Richmond, incluant la récupération d'espaces de stationnement tarifés (dossier 1184704007)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté ouest de la rue de la Montagne, entre les rues Wellington et Notre-Dame Ouest, sur 4 tronçons de la rue, d'une longueur totale de 240 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté est de la rue de la Montagne, entre les rues Wellington et Ottawa, à 15 mètres de la rue Wellington, d'une longueur de 25 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté est de la rue de la Montagne, entre les rues Wellington et Ottawa, à 5 mètres de la rue Ottawa, d'une longueur de 30 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté est de la rue de la Montagne, entre les rues Ottawa et William, à 5 mètres de la rue William, d'une longueur 30 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté est de la rue de la Montagne, entre les rues Barré et Notre-Dame Ouest, à partir de la rue Barré, d'une longueur de 30 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Guy et Richmond, à 5 mètres à l'ouest de la rue Guy, d'une longueur de 30 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Versailles et Lusignan, à 5 mètres de la rue Versailles, d'une longueur de 30 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone SRRR, secteur 50, de 9 h à 23 h, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Versailles et Lusignan, à 35 mètres de la rue Versailles, d'une longueur de 18 mètres;

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone d'arrêt interdit en tout temps, sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et de l'Aqueduc, à 12 mètres de la rue de la Montagne, d'une longueur de 30 mètres;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement 2 heures, de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, située sur le côté ouest de la rue de la Montagne, entre les rue du Séminaire et Ottawa, à 12 mètres de la rue du Séminaire, d'une longueur de 30 mètres;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone SRRR, secteur 50, de 9 h à 23 h, située sur le côté ouest de la rue de la Montagne, entre les rues Barré et William, à 5 mètres de la rue Barré, d'une longueur de 20 mètres;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone SRRR, secteur 50, de 9 h à 23 h, située sur le côté sud de la rue de la Montagne, entre les rues Versailles et Lusignan, à 11 mètres de la rue Versailles, d'une longueur de 24 mètres;

De récupérer les espaces tarifés SU634, SU635, SU636, SU637 et SU638, situés sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues de la Montagne et de l'Aqueduc;

De récupérer les espaces tarifés SP547, SP548, SP549, SP550 et SP551, situés sur le côté sud de la rue Notre-Dame Ouest, entre les rues Guy et Richmond;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.08 1184704007

---

### CA18 22 0272

#### Modification du sens de la circulation sur la rue Acorn, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi (dossier 1184704003)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation de sens unique vers l'ouest sur la rue Acorn, entre les rues De Courcelle et Saint-Rémi;

Et de conserver en place toute autre réglementation déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.09 1184704003

---

### 70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le maire Dorais mentionne un conseil d'arrondissement spécial, le 25 septembre 2018, pour l'adoption du budget et du PTI.

70.01

---

À 20 h 56, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Caroline Thibault  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 octobre 2018.

---

Initiales Caroline Thibault